

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL	RÉPONSE DE L'ORGANISME EN 1975 RAPPORT	RÉPONSE AU 31 MARS 1978
PAIE	Nous avons entrepris, en 1974, une révision planifiée des méthodes relatives à la paie.	Les procédures nationales pour la vérification des données sur la paie et la confirmation et la distribution des chèques, ont été révisées et publiées de nouveau en février 1977 pour application à l'échelle nationale. Les directives visant la collecte et la vérification des données de base des systèmes de rémunération par mandats d'appointements ont été publiées en octobre 1977 et sont en voie d'application.
Le Ministère devrait mettre sur pied des méthodes et des contrôles comptables reliés aux comptes de paie à montant fixe, et ces comptes devraient être tenus selon une méthode authentique de comptabilité de fonds à montant fixe.	Nous sommes à réviser les contrôles et méthodes comptables actuellement en usage pour les comptes de paie à montant fixe.	Les procédures révisées concernant les comptes d'avances ont été élaborées et établies conformément aux directives du Conseil du Trésor. Elles ont été présentées à cet organisme qui les a approuvées. L'établissement d'un nouveau procédé de rapprochement de comptes permettra d'exercer un contrôle financier plus rigoureux.